

#### Sous-section 4.—Heures de travail et salaires dans la fabrication\*

Une enquête annuelle sur les heures de travail et les salaires dans la fabrication, la dernière semaine d'octobre, complète les données mensuelles dont il a été question dans les sous-sections précédentes. Des chiffres distincts sur les heures de travail et les gains des hommes et des femmes qui touchent un salaire ou un traitement sont obtenus dans chaque enquête et d'autres données sont recueillies périodiquement. La répartition des salariés selon le nombre d'heures de travail a été établie chaque année de 1946 à 1949 et tous les trois ans par la suite jusqu'en 1961 (la statistique de 1958 paraît dans l'*Annuaire* de 1959, p. 765). La répartition procentuelle des salariés et des employés à traitement, selon le montant gagné pendant la semaine de l'enquête, a été obtenue tous les trois ans de 1950 à 1959; les derniers chiffres paraissent au tableau 18. Les heures de travail et les gains des employés de bureau et des employés similaires, indiqués au tableau 16 pour 1959, ont été séparés de ceux des administrateurs ou directeurs, des gens de professions libérales, des surveillants et des autres employés à traitement en 1951, 1954, 1957 et 1959.

L'enquête annuelle se limite aux établissements qui emploient quinze personnes ou plus et comprend environ 90 p. 100 de tous les employés déclarés lors du recensement annuel de la fabrication. Les établissements doivent déclarer tous les employés occasionnels, à horaire réduit et à plein temps qui font partie du personnel la semaine de l'enquête, à l'exclusion des propriétaires, des associés, des pensionnaires, des travailleurs à domicile, des employés absents sans paie pendant la semaine et du personnel des bureaux de vente séparés. Les gains bruts, y compris les bonis payés régulièrement ainsi que le surtemps et les absences rémunérées sont déclarés pour la semaine. Les heures déclarées comprennent celles des employés à horaire réduit, des employés à plein temps, les heures supplémentaires, et les heures d'absence payées au cours de la semaine. Les moyennes générales sont habituellement fort semblables à celles qui sont tirées de l'enquête mensuelle correspondante.

L'enquête annuelle indique une augmentation constante des salaires et des traitements au cours de l'après-guerre. Le tableau 14 présente des comparaisons sur les gains moyens d'une année à l'autre à compter de 1950. Au cours de la décennie, les salaires hebdomadaires des hommes ont augmenté de 55.5 p. 100 et leurs traitements, de 62.6 p. 100. Durant la même période, les salaires hebdomadaires des femmes ont augmenté de 50 p. 100 et leurs traitements, de 62.1 p. 100. Comme les heures de travail effectuées ont généralement eu tendance à diminuer par suite de l'abrégement de la semaine normale de travail et d'autres facteurs, l'augmentation des gains horaires moyens des salariés a été proportionnellement plus forte que celle de leurs gains hebdomadaires; l'augmentation sur 1950 a été de 64.9 p. 100 pour les hommes et de 54.1 p. 100 pour les femmes, en 1959.

Les variations des moyennes générales et des moyennes de chaque groupe, aussi bien que les comparaisons d'année en année, tiennent, naturellement, aux changements des conditions économiques et autres qui influent sur les industries pendant les périodes de l'enquête et à la répartition des employés déclarés selon les industries et, parfois, selon les régions. Les tableaux 15 et 16 donnent pour 1959 les moyennes des heures et des gains des salariés et des employés touchant un traitement selon les provinces, les six plus grandes régions métropolitaines, les principaux groupes industriels et plusieurs industries importantes. On verra que les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes dans une même région ou dans une même industrie. Cela résulte non seulement des différences d'activité et de rémunération, mais aussi de la semaine de travail souvent plus courte pour les femmes, de la plus grande fréquence de travail à horaire réduit et d'absences, de la plus forte proportion de travailleuses jeunes et moins expérimentées et de leur répartition industrielle.

Le personnel de la fabrication se compose de plus en plus d'employés à traitement. Le tableau 17 indique que la proportion en est passée de 18.5 p. 100 en 1950 à 23.6 p. 100

\* De plus amples détails paraissent dans le rapport annuel du BFS, intitulé: *Earnings and Hours of Work in Manufacturing* (n° de catalogue 72-204).